

Compte rendu réunion comité de quartiers

Secteur 8 – Castell Béar

du vendredi 28 mai 2021

➤ **Le rôle de l'habitant au cœur de la stratégie touristique de Banyuls-Sur-Mer**

Monsieur le Maire précise que la volonté de la commune, c'est de mettre l'habitant au cœur de la stratégie touristique afin qu'il devienne ambassadeur du tourisme à Banyuls.

70 % des nuitées locatives proviennent des hébergements non marchands.

Il vous invite à vous rapprocher de l'office de tourisme afin de faire un retour sur les activités que vous aurez testées.

Il annonce :

- quand la situation le permettra, nous souhaitons consacrer une journée aux jeunes de Banyuls qui auront 18 ans. Nous allons leur offrir un baptême de plongée et organiser une grillade ;
- dès que cela sera possible, nous allons organiser, avec les comités de quartiers, une visite guidée de la ville, sur plusieurs jours.

➤ **Un habitant du quartier regrette que les propos de Monsieur le Maire ne concernent que le tourisme. Il précise qu'il y a, également, des problèmes d'accessibilité à la plage du Troc, de voirie, de logement social, d'emploi.**

Quelles sont les propositions de la mairie, quelles sont les perspectives dans le secteur hospitalier et qu'en est-il du projet du rond-point de Castell Béar ?

Monsieur le Maire répond qu'en ce qui concerne le rond-point de Castell Béar, il s'agit d'une résidence privée, que les terrains, espaces naturels et boisés, situés en zone constructibles, appartiennent à des particuliers. Le P.L.U. actuel restreint les constructions. Les promoteurs ont été reçus en mairie afin de présenter le projet. La SCI est propriétaire de 11 hectares.

Un résident intervient en précisant qu'il y a un problème de foncier avec la SCI Castell Béar et demande si le rond-point était prévu dans le P.L.U. Est-il obligatoire et d'utilité publique ?

Monsieur le Maire répond que deux projets ont été déposés mais qu'il y avait un problème d'accès. Sur le P.L.U., un emplacement était réservé pour le rond-point. Il existe un problème d'accès par rapport à la RD 914 et un aménagement aurait un coût très élevé. Il précise qu'il a adressé un courrier au Conseil Départemental et au promoteur pour les aviser qu'il n'était pas d'accord avec ce projet.

➤ **Stationnement – mobilité - circulation**

Monsieur le Maire précise qu'une grande étude va être lancée. Un bureau d'étude, spécialisé dans la mobilité, le stationnement, la circulation et la vitesse, a été choisi pour faire un diagnostic.

A la suite de cette étude, des ateliers seront mis en place en septembre 2021, par tables de 8 à 10 personnes, comme pour le P.L.U. Chacun pourra donner son avis.

Y participeront :

- les comités de quartiers,
- les artisans
- les commerçants
- les associations

➤ **Nuisances sonores et excès de vitesse route de Cerbère**

Monsieur le Maire indique que cela relève de la gendarmerie qui effectue des contrôles, aussi bien, de vitesse que des nuisances sonores.

Seul, le Conseil Départemental est habilité à étudier la possibilité de mettre en place des ralentisseurs sur la route départementale.

➤ **Plage du Troc : accès bloqué, sentier littoral pas respecté, ce qui oblige à longer la résidence du Troc et cela présente un danger**

Monsieur le Maire précise qu'il est géré par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes, que la commune ne peut pas intervenir.

➤ **Encombrants**

Un habitant précise qu'il n'y a aucun reproche à faire quant au ramassage des encombrants. Seulement, il y a des dépôts sauvages et la mairie n'a pas pu les enlever.

Monsieur le Maire explique le principe du ramassage des encombrants :

Le ramassage a lieu une fois par semaine, le jeudi, il faut s'inscrire :

- soit en se présentant à la mairie
- soit en téléphonant à l'accueil de la mairie ou au secrétariat des services techniques